



Règlement intérieur Formation en entreprise

1. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement et de sécurité applicables aux participants lors de la formation organisée dans les locaux du client.

2. Horaires et assiduité

- Les horaires de formation sont fixés par le formateur en accord avec le client.
- Les participants doivent respecter les horaires et signaler tout retard ou absence.
- Les pauses sont définies par le formateur et doivent être respectées.

3. Accès et circulation dans les locaux

- L'accès est limité aux espaces mis à disposition pour la formation.
- Les participants doivent respecter les consignes de circulation et de sécurité du client.
- Il est interdit de pénétrer dans des zones non autorisées.

4. Comportement et respect

- Les participants doivent adopter une attitude respectueuse envers le formateur, les autres stagiaires et le personnel du client.
- Tout comportement discriminatoire, violent ou irrespectueux est proscrit.
- L'usage du téléphone portable doit être limité et ne pas perturber la formation.

5. Hygiène et sécurité

- Les consignes de sécurité propres aux locaux du client doivent être respectées (issues de secours, consignes incendie, port d'équipements spécifiques si nécessaire).
- Il est interdit de fumer ou de vapoter en dehors des zones prévues à cet effet.
- Toute situation dangereuse doit être immédiatement signalée au formateur ou au responsable du client.

6. Matériel et ressources

- Le matériel mis à disposition par le client ou le formateur doit être utilisé avec soin.
- Toute dégradation volontaire ou négligence pourra entraîner une responsabilité financière.
- Les documents remis pendant la formation sont destinés à un usage strictement pédagogique.

7. Confidentialité

- Les informations échangées dans le cadre de la formation, notamment celles relatives à l'activité du client, doivent rester confidentielles.
- Il est interdit de diffuser ou reproduire les supports sans autorisation.

8. Sanctions

- Tout manquement grave au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de la formation.
- Le client et l'organisme de formation se réservent le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de non-respect.